



**HUSKY**



## Rentrée scolaire 2025-2026

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire. Ensemble, travaillons à instruire, éduquer, qualifier nos jeunes et à tous les accompagner vers leur plus haut sommet, mission de notre établissement.  
La direction

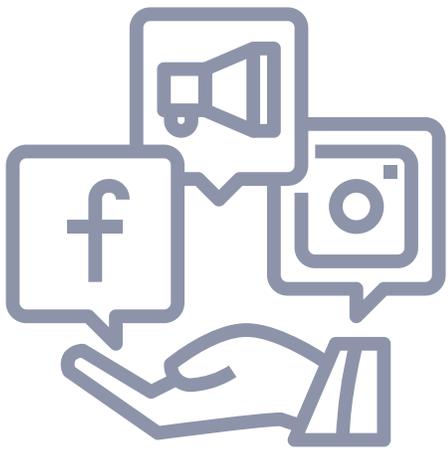
**Début des cours le  
28 août à 9h10**

## Ce que vous trouverez dans ce cahier

- Services de transport scolaire
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
- Matériel scolaire requis
- Normes et modalités d'évaluation des apprentissages
- Règlement des élèves
- Horaire et calendrier scolaire
- Procédure lors d'une absence d'un élève







Nous sommes une école en réseau;  
vous pouvez nous suivre sur nos  
pages Facebook et Instagram  
« École Manikoutai »

**Renseignements généraux**  
Les informations sur la remise  
des HORAIRES et l'attribution  
des CASIERS seront  
transmises en août par envoi  
postal et déposées sur le  
portail Mozaik.

## RÉPARTITION DES CASIERS ET REMISE DE CADENAS

Chaque élève disposera d'un casier.



**L'école n'est pas responsable pour les pertes et les vols.**

ATTENTION ! L'école remet un cadenas à chaque élève et c'est le  
seul cadenas autorisé pour barrer les casiers. Le jeune est  
responsable du cadenas mis à sa disposition et des frais sont exigés  
s'il y a perte ou bris du cadenas.



# ABSENCE

Pour souligner l'absence de votre enfant, vous devez laissez un message sur la boîte vocale des absences.



**Manikoutai 418 961-2244**

Nous avons besoin des renseignements suivants :



**Nom et prénom de l'élève**  
**La durée et le motif de l'absence**

Vous pouvez aussi indiquer toute absence sur MOZAÏK-PORTAIL. BILLET DE MOTIVATION D'ABSENCE: Pour les rendez-vous avec des professionnels relevant de l'hôpital, du C.L.S.C., du dentiste, cours de conduite ou autres, un billet devra être émis par le professionnel concerné. Tout manquement (retard ou faux billet ou incomplet) fera de cette absence, une absence non motivée et entraînera les conséquences prévues au règlement.

---

## Présence aux épreuves uniques du MÉQ

Seulement les motifs reconnus énumérés ci-dessous peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve unique du Ministère :

-  **Maladie sérieuse ou accident infectieuse;**
-  **Décès d'un proche parent;**
-  **Convocation à un tribunal;**
-  **Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études (demande acheminée par le responsable de la sanction des études du centre de services scolaire).**

---

## **SANTÉ DE VOTRE JEUNE - TRÈS IMPORTANT**

**Si votre jeune présente un ou des problèmes de santé tel(s) que :** allergies sévères, diabète, asthme, autre maladie ou handicap, **il est important d'informer l'infirmière de l'école et de remplir le formulaire que vous recevrez par la poste avec les frais scolaires pour ensuite le rapporter lors de la remise des horaires en début d'année.**

**Il se peut que pendant l'année scolaire votre enfant subisse une blessure ou un traumatisme lors de sa présence à l'école.** La politique est que les premiers soins se limitent aux soins d'urgence permettant le transport en toute sécurité de l'élève au Centre de santé qui dessert l'école. Les parents ou tuteur en sont avisés le plus tôt possible, car ils sont seuls responsables de leur enfant à partir de ce moment.

**En cas de maladie ou d'accident,** l'école procède dans l'ordre suivant :

1. appel aux parents ou aux responsables qui se chargeront du transport;
2. le cas échéant, un taxi;
3. si besoin, en ambulance.

**À NOTER : CES TRANSPORTS SONT AUX FRAIS DES PARENTS**



Infirmière scolaire:

**sonia.ouellet.09ciss@ssss.gouv.qc.ca**

**Si un élève souhaite rencontrer l'infirmière, il doit se présenter au secrétariat afin de prendre rendez-vous**

---

# MATÉRIEL DIDACTIQUE

## À la remise de l'horaire:

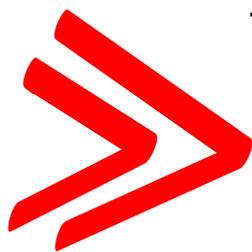
- 🔑 Prévoir régler la facture, soit en argent ou par chèque.
- 🔑 Vérifier votre horaire.

### REMISE DE L'HORAIRE :

**27 août**

Les informations complètes vous seront transmises dans un prochain envoi au mois d'août en même temps que la facturation du matériel didactique.

**Est-il conforme aux choix de cours demandés, aux résultats du M.E.Q., et aux résultats des reprises d'été (s'il y a lieu)?**



Si ce n'est pas le cas, passez au secrétariat rencontrer la personne responsable des choix de cours afin que celle-ci procède à une révision de votre classement. Prenez note qu'un changement de classement dans une matière amène une modification d'horaire ce qui signifie changement de groupes, changement de professeurs, changement d'options.

**ATTENTION!** Lorsqu'une demande est acceptée et qu'un nouvel horaire vous est remis, il devient officiel. Donc il n'y a plus de changement possible à moins d'une erreur de notre part lors du traitement de votre demande.



## INFORMATIONS IMPORTANTES TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026



### DISTANCES DE MARCHÉ

Maternelle 4 et 5 ans :	1,2 km
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année :	1,2 km
4 <sup>e</sup> année, 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année :	1,6 km
Secondaire :	1,8 km

### CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous adresser au secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant.  
Prévoir un délai de **48 à 72 heures** pour le traitement de votre dossier.  
S'il y a lieu, les changements relatifs au transport scolaire de votre enfant vous seront communiqués.

L'information du transport des élèves (les bordereaux d'embarquement) seront disponibles, de manière progressive, sur le Portail Parents (<https://portailparents.ca/accueil/fr/>) à partir de la mi-août 2025. Il n'est plus nécessaire de présenter un laissez-passer ou une preuve d'embarquement puisque c'est le conducteur qui validera les noms des élèves pour chacun des arrêts de son parcours.

### TRANSPORT DU MIDI AVANT LE 1<sup>er</sup> AOÛT

Les formulaires pour le transport du midi seront disponibles sur le site web afin de faire votre demande en ligne dès le début juillet. Ceux-ci devront **être complétés pour le 1<sup>er</sup> août**. Les demandes reçues après cette date seront traitées ultérieurement après la rentrée scolaire et selon la politique des places disponibles.

### CHOIX DE PARENT

Le **transport n'est pas attribué** lorsque le répondant choisi d'inscrire son enfant dans une école autre que l'école de son secteur. Cependant, le répondant de l'élève pourra faire la demande **d'une place disponible vis notre site web/section transport scolaire**. Celle-ci doit respecter les circuits déjà établis et le nombre de places légalement disponibles.

### PLACES DISPONIBLES

Lorsque la situation le permet, il est possible d'offrir les places disponibles dans un autobus aux élèves n'ayant normalement pas droit au transport.

**Une demande doit être faite via le site web dans la section transport scolaire dès le début juin.**

Les places seront octroyées dans un délai raisonnable, sans excéder la date du 15 octobre.

### COÛTS ET PAIEMENT 2025-2026



295 \$ pour 1 enfant  
475 \$ par famille

*Veuillez noter que le tarif familial ne s'applique pas aux demandes de places disponibles.*

Les paiements doivent être faits par la poste ou internet.

**Il n'y a plus de comptoir de paiement au centre administratif.**

**Le chauffeur a l'entière responsabilité du groupe,  
chaque élève a le devoir de le respecter et d'obéir aux directives.**



### L'ÉLÈVE DOIT :

- ✓ Se montrer ponctuel et se rendre à son arrêt 5 minutes avant l'heure prévue.
- ✓ Être respectueux envers le chauffeur et les autres passagers.
- ✓ Respecter les règles de conduite et de sécurité établies par le service du transport.
- ✓ En cas d'urgence, obéir promptement aux directives du chauffeur.
- ✓ Laisser l'allée libre de tout obstacle ainsi que les sorties de secours.
- ✓ Attendre l'autobus sur le trottoir ou sur l'accotement sans bousculer.
- ✓ Respecter les propriétés privées.
- ✓ Être responsable des dommages qu'il cause. Si l'élève est mineur, le coût de ces dommages est réclamé au parent.
- ✓ Débarquer à l'arrêt indiqué sur son bordereau de transport.

*Pour que l'élève puisse débarquer à un autre arrêt que le sien, le parent doit faire la demande en communiquant avec le service du transport.  
**Prévoir au moins une journée à l'avance.***



### IL EST INTERDIT DE :

- Se lever alors que l'autobus n'est pas immobilisé.
- Ouvrir la fenêtre sans la permission du chauffeur.
- Sortir les mains et la tête du véhicule, jeter un objet ou de la nourriture par la fenêtre.
- Utiliser un langage vulgaire, impoli, injurieux ou immoral.
- Parler fort, crier, siffler, déranger ou distraire le conducteur.
- Se tirer, bousculer, intimider ou jouer en impliquant un contact physique avec un autre passager.
- Utiliser les portes de secours (à moins d'une urgence).
- Fumer, vapoter ou prendre d'autres substances.
- Manger ou boire.
- Transporter certains équipements sportifs, instruments de musique qui ne peuvent être tenus sur les genoux de l'élève et tout objet pouvant représenter un danger.
- Utiliser tout appareil électronique ainsi que le téléphone cellulaire.
- Adopter tout autre comportement qui pourrait nuire à la sécurité.



*Nous souhaitons que vous portiez attention au fait qu'il est important que votre enfant respecte les règlements du transport scolaire. **Il en va de sa sécurité et de celle des autres élèves.** Un élève qui contrevient à ces règles peut se voir remettre un avis de manquement. Notre politique indique qu'à partir de 3 avis de manquement, il y a suspension du droit au transport scolaire pour une période pouvant varier entre 3 jours et un temps indéterminé.*

**Veillez noter qu'une suspension immédiate peut être attribuée selon la gravité de l'acte.**

*Certains autobus sont munis d'un dispositif pouvant accueillir une caméra, au besoin, il est possible que l'autobus de votre enfant soit sous surveillance vidéo.*

Pour nous rejoindre :

(418) 964-2765

[transport.scolaire@cssdufer.gouv.qc.ca](mailto:transport.scolaire@cssdufer.gouv.qc.ca)

Du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et 13h à 16h30

**La sécurité est  
notre priorité!**



# COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Rappel : Au moins une fois par mois, des renseignements sont fournis aux parents d'un élève mineur dans les cas suivants :

- 1° ses performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'étude ou, en ce qui concerne un élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne sera pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante;
- 2° ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;
- 3° ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève.

Note : Les modèles de bulletin utilisés sont ceux imposés par le MÉQ.

	Dates à considérer	Date limite pour entrer les résultats (choix école)	Pondération dans l'année
<b>Première communication</b> <small>Note: L'école utilise le modèle du centre de services scolaire.</small>	Remise aux parents au plus tard le <u>15 octobre 2025</u>	<b>Le 10 octobre 2025 à 12h</b>	<b>20%</b>
<b>ÉTAPE 1</b>	Du 28 août au 13 novembre 2025	<b>Le 17 novembre 2025 à 12 h 00</b>	
<b>Résumé des normes et modalités d'évaluation incluant la nature et la période des principales évaluations.</b>	Au début de l'année	<b>La planification des principales évaluations doit être remise avant le 1er juin 2026 à la direction. La planification annuelle doit être remise avant le 15 octobre 2025 à la direction.</b>	
<b>Visite des parents</b>	26 novembre 2025 De 18 h 30 à 21 h 30		
<b>Premier bulletin</b>	Remis aux parents au plus tard le <u>20 novembre 2025</u>		
<b>ÉTAPE 2</b>	Du 18 novembre 2025 au 26 février 2026	<b>Le 9 mars 2026 16h30</b>	<b>20%</b>
<b>Deuxième bulletin</b>	Remis aux parents au plus tard le <u>15 mars 2026</u>		
<b>ÉTAPE 3</b>	Du 10 mars au 23 juin 2026	<b>Le 26 juin 2026 à 12h</b>	<b>60%</b>
<b>Troisième bulletin</b>	Remis aux parents au plus tard le <u>10 juillet 2026</u>		

**IMPORTANT! Prendre note qu'il y aura 2 sessions d'examens, soit en février(20 au 26 février) et en juin (12 au 19 juin).**



## 4<sup>e</sup> Secondaire – L'évaluation dans chaque discipline

<b>Français, langue d'enseignement</b>	À la fin de la première étape, les élèves seront évalués en lecture. À la fin des deux étapes suivantes, les élèves seront évalués en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.). À la fin de l'année, des épreuves seront administrées dans les trois compétences: lecture, écriture et communication orale.
<b>Mathématiques</b>	Chaque étape, les élèves seront évalués en résolution de situations-problèmes ( <b>30%</b> ) et en raisonnement mathématique ( <b>70%</b> ). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématiques seront évaluées. Une épreuve unique du Ministère sera administrée en juin. La valeur du résultat final de celle-ci sera déterminée par le MÉQ et apparaîtra sur le relevé des apprentissages.
<b>Anglais, langue seconde</b>	À la fin de la première étape, les élèves seront évalués en lecture (50%) et écriture (50%). À la fin des deux étapes suivantes, les élèves seront évalués en lecture (30%), en écriture (30%) et en communication orale (40%). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (test d'unité, quiz, etc.). Certains devoirs et travaux pourront également être évalués à chaque étape. À la fin de l'année, des épreuves seront administrées dans les trois volets du programme.
<b>ST (science et technologie)</b>	Au cours de chacune des étapes, les volets théorique ( <b>60%</b> ) et pratique ( <b>40%</b> ) seront évalués. En ST, une épreuve récapitulative sera administrée lors de la session d'examens de mi-année et une épreuve unique du MÉQ sera administrée en juin pour le volet théorique. La valeur du résultat final de celle-ci sera déterminée par le MÉQ et apparaîtra sur le relevé des apprentissages. Tel que suggéré par le MÉQ, 2 ou 3 épreuves de laboratoire, comptant pour un maximum de 50% du résultat final du volet pratique, seront administrées au moment opportun dans l'année.
<b>STE (science et technologie de l'environnement)</b>	Dans ce programme, les connaissances acquises seront évaluées de façon régulière. À la fin de chacune des étapes, le volet théorique sera évalué. Au cours des étapes 2 et 3, le volet pratique sera évalué (il est à noter que ce volet peut aussi être évalué lors de la première étape). En STE, une épreuve récapitulative sera administrée lors de la session d'examens de mi-année et une épreuve synthèse de l'école sera administrée en juin pour le volet théorique. Celle-ci pourra compter jusqu'à 50% du résultat final de ce volet. À noter que les élèves ayant STE sont aussi soumis aux exigences du programme ST.
<b>Histoire du Québec et du Canada</b>	À la fin de chaque thème, les élèves seront évalués par une épreuve cumulative. À la fin de l'année, il y aura une épreuve unique du Ministère sur l'ensemble des connaissances historiques du programme. La valeur du résultat final de celle-ci sera déterminée par le MÉQ et apparaîtra sur le relevé des apprentissages. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (test, travaux, devoirs, etc.).
<b>Éducation physique</b>	À travers divers plateaux d'activités, l'élève sera évalué en cours d'apprentissage en situation de jeu, en application de techniques et par l'observation de comportements qui développent un mode de vie sain (assiduité, participation, costume, etc.). Un résultat sera communiqué à chacune des étapes.
<b>Arts plastiques</b>	À chacune des étapes, l'élève sera évalué sur des créations personnelles ( <b>70%</b> ) et/ou médiatiques qu'il aura réalisées dans le cadre de projets ainsi que sa capacité à apprécier des œuvres ( <b>30%</b> ). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens.
<b>Culture et citoyenneté québécoise</b>	À chaque étape, l'évaluation portera (50%) sur la réflexion des questions éthiques et sur la compréhension (50%) des réalités culturelles. De façon régulière différents moyens seront utilisés pour évaluer les apprentissages (travaux, tests, recherches, réflexions personnelles ou en équipe, visionnement de film et analyse du contenu en lien avec différents thèmes, etc.).
<b>Cinéma</b>	Dans ce cours, les élèves seront évalués sur leur capacité à comprendre, caractériser et analyser l'histoire du cinéma ainsi que le langage cinématographique (100%). À chaque étape, une évaluation avec des réponses courtes permettra d'évaluer l'aspect théorique. Une évaluation à développement permettra d'évaluer l'aspect analytique de ce cours.

<b>5<sup>e</sup> Secondaire – L'évaluation dans chaque discipline</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	À la fin de la première étape, les élèves seront évalués en lecture. À la fin des deux étapes suivantes, les élèves seront évalués en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.). À la fin avril, votre enfant recevra un document préparatoire à l'épreuve unique du début mai, la valeur du résultat final de ce volet sera déterminée par le MÉQ et apparaîtra sur le relevé des apprentissages. À la fin de l'année, des épreuves seront administrées dans les trois compétences: lecture, écriture et communication orale.
<b>Mathématiques</b>	Chaque étape, les élèves seront évalués en résolution de situations-problèmes (30%) et en raisonnement mathématique (70%). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématiques seront évaluées. En juin, il y aura 2 épreuves de synthèse : une sur le raisonnement mathématique et une autre sur la compétence résoudre une situation de problème seront effectuées dans la session d'examen.
<b>Anglais, langue seconde</b>	À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués en compréhension écrite (30%) et orale (30%) ainsi qu'en écriture. L'interaction orale (40%) sera aussi évaluée. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.). À la fin de l'année des épreuves uniques du MÉQ seront administrées en anglais oral et écrit. La valeur du résultat final de ce volet sera déterminée par le MÉQ et apparaîtra sur le relevé des apprentissages. À la fin de l'année, une épreuve locale sera administrée dans l'autre volet du programme.
<b>Cinéma</b>	Dans ce cours, les élèves seront évalués sur leur capacité à comprendre, caractériser et analyser l'histoire du cinéma ainsi que le langage cinématographique (100%). À chaque étape, une évaluation avec des réponses courtes permettra d'évaluer l'aspect théorique. Une évaluation à développement permettra d'évaluer l'aspect analytique de ce cours.
<b>Chimie</b>	À la fin de chacune des étapes, le volet théorique (60%) et le volet pratique (40%) seront évalués. Une épreuve récapitulative sera administrée lors de la session d'examens de mi-année et une épreuve synthèse de l'école sera administrée en juin pour le volet théorique. Celle-ci pourra compter jusqu'à 50% du résultat final de ce volet. De plus, une épreuve laboratoire pouvant compter jusqu'à 40 % du résultat final du volet pratique sera aussi administrée au moment jugé opportun.
<b>Physique</b>	Au cours de chacune des étapes, le volet théorique (60%) et le volet pratique (40%) seront évalués. Une épreuve récapitulative sera administrée lors de la session d'examens de mi-année et une épreuve synthèse de l'école sera administrée en juin pour le volet théorique. Celle-ci pourra compter jusqu'à 50 % du résultat final de ce volet. De plus, une épreuve laboratoire pouvant compter jusqu'à 40 % du résultat final du volet pratique sera aussi administrée au moment jugé opportun.
<b>Biologie</b>	À chacune des étapes, le volet théorique (60%) et le volet pratique (40%) seront évalués. Le volet pratique regroupe les laboratoires ainsi que des recherches sur un sujet scientifique, à raison d'une recherche par étape. Le volet théorique regroupe des petits tests réguliers et/ou des évaluations-bilans de chapitres.
<b>Monde contemporain et éducation financière</b>	À la fin de chaque thème, les élèves seront évalués. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (test, travaux, devoirs, projets, etc.).
<b>Éducation physique</b>	À travers divers plateaux d'activités, l'élève sera évalué en cours d'apprentissage en situation de jeu, en application de techniques et par l'observation de comportements qui développent un mode de vie sain (assiduité, participation, costume, etc.). Un résultat sera communiqué à chacune des étapes.
<b>Arts plastiques</b>	À chacune des étapes, l'élève sera évalué sur des créations personnelles (70%) et/ou médiatiques qu'il aura réalisées dans le cadre de projets ainsi que sur sa capacité à apprécier des œuvres (30%). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens.
<b>Culture et citoyenneté québécoise</b>	À chaque étape, l'évaluation portera (50%) sur la réflexion des questions éthiques et sur la compréhension (50%) des réalités culturelles. De façon régulière différents moyens seront utilisés pour évaluer les apprentissages (travaux, tests, recherches, réflexions personnelles ou en équipe, visionnement de film et analyse du contenu en lien avec différents thèmes, etc.).

<b>Groupe 152</b>	
<b>L'évaluation dans chaque discipline</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	À la fin de chacun des modules, les élèves seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôle, dictées, etc.). <b>En mai 2026, une épreuve obligatoire du MÉQ en français écriture aura lieu pour les élèves qui complètent leur 2<sup>e</sup> secondaire.</b> Des activités préparatoires à cette épreuve auront lieu. Cette épreuve comptera pour 10% du résultat final en écriture
<b>Mathématique</b>	Les élèves seront évalués en résolution de situations-problèmes et en raisonnement mathématique au fur et à mesure qu'ils progressent dans leurs apprentissages. Ils auront quatre cahiers et environ 12 examens pour compléter leurs niveaux.
<b>Anglais, langue seconde</b>	Les élèves sont évalués dans les trois compétences (orale, lecture et écriture) selon leur rythme de progression en auto-apprentissage.
<b>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</b>	À travers divers plateaux de travail, l'élève accomplit les tâches inhérentes à différentes situations de travail. Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.
<b>Histoire et éducation à la citoyenneté</b>	À la fin de chaque thème, les élèves seront évalués. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (tests, travaux, devoirs, etc.).
<b>Géographie</b>	À la fin de chaque thème les élèves seront évalués. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (test, travaux, projets, etc.).
<b>Éducation physique</b>	À travers divers plateaux d'activités, l'élève sera évalué en cours d'apprentissage en situation de jeu, et en application de techniques. À certaines occasions des connaissances acquises dans le cours pourront être évaluées par différents moyens (test, travaux, recherche). Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.
<b>Arts plastiques</b>	À chacune des étapes, l'élève sera évalué sur des créations personnelles et/ou médiatiques qu'il aura réalisées dans le cadre de projets. Il sera également évalué sur sa capacité à apprécier des œuvres à l'étape 3. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens.
<b>Éthique et culture religieuse</b>	À la première et deuxième étape, l'élève sera évalué sur sa compréhension du phénomène religieux et sur des questions éthiques. De façon régulière différents moyens seront utilisés pour évaluer les apprentissages (travaux, test, recherches, etc.).
<b>Autonomie sociale</b>	À la fin de chacune des étapes, l'élève apprendra à adopter une position réfléchie sur des enjeux tirés de la vie courante. De plus, il développera son autonomie dans des situations de la vie courante.
<b>Exploration de la formation professionnelle</b>	À travers la réalisation d'activités touchant la réalité quotidienne du travail, l'élève sera évalué par différents moyens. Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.

<b>F.M.S.S.</b> <b>Année scolaire 2025-2026</b>	
<b>L'évaluation dans chaque discipline</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et écriture ainsi qu'en communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôle, dictées, etc.).
<b>Mathématique</b>	L'évaluation sur le raisonnement mathématique se fait au cours des trois étapes ainsi que la résolution de situations-problèmes.
<b>Anglais, langue seconde</b>	À toutes les étapes, les élèves seront évalués en lecture et écriture ainsi que la communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôle, dictées, etc.).
<b>Préparation au marché du travail</b>	À travers la réalisation d'activités touchant la réalité quotidienne du travail, l'élève sera évalué par différents moyens. Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.
<b>Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (stage)</b>	À travers la réalisation d'un stage, l'élève sera évalué par des grilles d'observation sur les attitudes, les comportements favorisant le maintien en emploi ainsi que sur les compétences et tâches réalisées. L'élève sera évalué au cours de la 1re et 2e étape (préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé).
<p>Conformément aux dispositions du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le ministère décernera, sur recommandation de la commission scolaire, le certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier à l'élève qui a suivi cette formation d'une durée de 900 heures et qui a réussi la formation pratique relative à ce métier semi-spécialisé d'une durée minimale de 450 heures. Cette formation comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 250 heures en langue d'enseignement;</li> <li>➤ 100 heures en langue seconde;</li> <li>➤ 150 heures en mathématique;</li> <li>➤ 100 heures en préparation au marché du travail;</li> <li>➤ 375 heures en préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, dont au moins 80% en stage.</li> </ul>	

<b>F.P.T. 1-2-3</b> <b>Année scolaire 2025-2026</b>	
<b>L'évaluation dans chaque discipline</b>	
<b>Français, langue d'enseignement</b> <b>F.P.T. 1-2 et 3</b>	À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et écriture ainsi qu'en communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôle, dictées, etc.). À la fin de l'année, des épreuves synthèses seront administrées.
<b>Mathématique</b>	L'évaluation sur le raisonnement mathématique se fait au cours des trois étapes ainsi que la résolution de situations-problèmes.
<b>Anglais, langue seconde</b> <b>F.P.T. 1 et 2</b>	À toutes les étapes, les élèves seront évalués en lecture et écriture ainsi qu'en communication orale. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôle, dictées, etc.).
<b>Science et technologie</b> <b>F.P.T. 2 et 3</b>	À la fin de chaque thème, les élèves seront évalués. De plus, de façon régulière, les connaissances et compétences acquises seront évaluées par différents moyens (expériences, projet, tests, travaux, etc.). À la fin de l'année, chacune des compétences auront été évaluées au moins deux fois.
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</b>	À la fin de chaque thème les élèves seront évalués. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (test, travaux, projets, etc.).
<b>Éducation physique</b> <b>F.P.T. 1 et 2</b>	À travers divers plateaux d'activités, l'élève sera évalué en cours d'apprentissage en situation de jeu, et en application de techniques. À certaines occasions des connaissances acquises dans le cours pourront être évaluées par différents moyens (test, travaux, recherche...) Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.
<b>Préparation au marché du travail</b>	À travers la réalisation d'activités touchant la réalité quotidienne du travail, l'élève sera évalué par différents moyens. Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.
<b>Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (stage)</b> <b>F.P.T. 2 et 3</b>	À travers la réalisation d'un stage, l'élève sera évalué par des grilles d'observation sur les attitudes, les comportements favorisant le maintien en emploi ainsi que sur les tâches réalisées. L'évaluation est effectuée à chaque étape.
<b>Autonomie et participation sociale</b>	À la fin de chacune des étapes, l'élève apprendra à adopter une position réfléchie sur des enjeux tirés de la vie courante. De plus, il développera son autonomie dans des situations de la vie courante.
<b>Sensibilisation au monde du travail</b> <b>F.P.T. 1</b>	À travers divers plateaux de travail, l'élève accomplit les tâches inhérentes à différentes situations de travail. Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.

F.C.D.D. Année scolaire 2025-2026	
L'évaluation dans chaque discipline	
<b>Français, langue d'enseignement</b>	À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture (40%) et écriture (40%) ainsi qu'en communication orale (20%). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.). À la fin de l'année, des épreuves synthèses seront administrées dans les trois volets du programme.
<b>Mathématique</b>	Chaque étape, les élèves seront évalués en résolution de situations-problèmes (30%) et en raisonnement mathématique (70%). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématiques seront évaluées. En juin, une épreuve synthèse sur le raisonnement mathématique sera effectuée dans la session d'examen.
<b>Anglais, langue seconde</b>	À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture (30%) et écriture (30%) ainsi qu'en communication orale (40%). De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (test d'unité, quiz, etc.). Certains devoirs et travaux pourront également être évalués à chaque étape. À la fin de l'année, des épreuves seront administrées dans les trois volets du programme.
<b>Éducation physique</b>	À travers divers plateaux d'activités, l'élève sera évalué en cours d'apprentissage en situation de jeu, et en application de techniques. À certaines occasions des connaissances acquises dans le cours pourront être évaluées par différents moyens (test, travaux, recherche...) Un résultat vous sera communiqué à chacune des étapes.

Pour obtenir son **diplôme d'études secondaires**, l'élève doit réussir les cours obligatoires suivants :

Histoire et éducation à la citoyenneté, science, mathématique et arts en **4e secondaire**.

Français langue d'enseignement, anglais langue seconde ainsi qu'éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé en **5e secondaire**.

Les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

- Étape 1 : organiser son travail
- Étape 3 : travailler en équipe

# Règlements des élèves 2025-2026



## LE DROIT À L'INSTRUCTION

Le droit à l'instruction s'exerce activement. Il comporte nécessairement une pleine participation aux processus d'apprentissage. Cela signifie être présent aux cours, respecter les exigences de ces cours, apporter le matériel nécessaire à sa réussite, effectuer les travaux proprement et dans les délais prescrits, fournir un effort de travail selon ses capacités, demander de l'aide lorsqu'elle est nécessaire. Tous les élèves ont droit à l'instruction. Cependant, ils doivent respecter les valeurs suivantes : le respect de soi et des autres, l'autonomie, le respect de l'environnement, l'effort au travail et la recherche de l'excellence. De plus, tous les élèves ont droit à un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire. S'il advenait qu'un élève soit reconnu avoir intimidé ou violenté un de ses pairs ou un membre du personnel, le protocole contre l'intimidation et la violence de l'école Jean-du-Nord/Manikoutai serait automatiquement enclenché.



### 1 AUTORITÉ

Tous les membres du personnel de l'école sont en autorité sur tous les élèves. L'élève irrespectueux envers une personne en autorité peut encourir une suspension pouvant aller jusqu'à un renvoi, en cas de récidive, par le Centre de services scolaire du Fer.

### 2. RELATIONS INTERPERSONNELLES

Le respect étant une des valeurs fondamentales de l'école Jean-du-Nord/Manikoutai, l'élève doit en tout temps adopter une attitude de respect envers ses compagnes et compagnons et envers le personnel de l'école. Cette attitude de respect doit se manifester avec civilité dans le langage et le comportement.

#### 2.1

Tout élève qui pose des gestes de violence (physique, intimidation, cyberintimidation, discrimination, homophobie, verbale, écrite, psychologique, matérielle et à connotation sexuelle) est suspendu de l'école (3 à 5 jours selon la gravité du geste posé pour une première situation). Cette suspension peut aller jusqu'à un renvoi par la direction du centre de services scolaire du Fer.

#### 2.2

Tout élève identifié comme étant l'agresseur dans une situation d'intimidation ou de violence est suspendu de l'école. Pour réintégrer l'école, l'élève devra s'impliquer dans des mesures réparatrices ainsi que dans une démarche de changement.

## **2.3**

L'école est l'endroit pour tisser des liens d'amitié, voire des relations amoureuses. Toutefois, la retenue, la discrétion et la décence doivent les caractériser.

## **3. PRÉSENCE À L'ÉCOLE ET EN CLASSE**

### **3.1**

L'élève doit assister à tous les cours inscrits à son horaire et être ponctuel. Les absences et les retards des élèves sont contrôlés par le professeur. Si les absences s'avèrent non motivées, l'élève peut se voir imposer des conséquences (telles que retenue, suspension interne, externe, etc.) selon le système d'encadrement en vigueur.

### **3.2**

L'élève qui manque 5% des jours inscrits au calendrier scolaire est référé à la direction. Des modalités de reprise de temps obligatoires (récupération, retenues, suspensions internes, etc.) peuvent être appliquées selon la situation.

### **3.3**

Une absence motivée ou non n'est pas une exemption pour les travaux et devoirs. Ceux-ci doivent être repris.

### **3.4**

L'élève doit s'abstenir de quitter l'école pendant les cours ou la récréation sans l'approbation d'un membre de la direction de l'école. Si un élève ne se présente pas à la relance lors d'une sortie de classe, il sera en suspension interne pour 1 journée. L'école est responsable des élèves à l'heure des repas, seulement s'ils demeurent à l'école Jean-du-Nord/Manikoutai ou s'ils dînent à la cafétéria de cette même école.

### **3.5**

En cas d'absence ou retard d'un enseignant, les élèves doivent demeurer dans leur salle de classe et attendre les instructions d'un membre de la direction ou de l'agent de sécurité. Il est interdit de quitter l'école pendant cette période.

## **4. EXAMENS**

### **4.1**

Les enseignants dispensent des examens sous plusieurs formes aux élèves afin de recueillir des traces d'évaluation permettant d'exercer leur jugement professionnel. Ces examens peuvent prendre des formes différentes (travaux, laboratoires, exposés oraux, examens écrits, etc.)

### **4.2**

Un élève absent à un examen ou à toute autre forme d'évaluation peut obtenir une reprise. Les raisons d'absence acceptées sont : maladie (un billet médical peut être exigé), mortalité, suspension, compétition sportive interscolaire ou civile ou motifs d'ordre juridique.

### **4.3**

Un élève absent à sa reprise d'examen peut se voir attribuer la note 0.

L'élève qui se fait prendre à plagier, à faire une tentative de plagiat ou à utiliser tout appareil de communication lors d'une évaluation ou dans le contenu de ses travaux se voit attribuer la note « 0 ».

### **4.4**

L'élève qui fournit une motivation d'absence a la responsabilité de faire la démarche auprès de son professeur, et ce, dès son retour, afin de prendre connaissance de la décision de ce dernier quant à la manière de mesurer ses apprentissages.

## **5. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE**

### **5.1**

Tous les élèves doivent obtenir l'autorisation de leur enseignant pour sortir de leurs cours.

### **5.2**

L'élève suspendu, renvoyé ou ayant abandonné l'école, ainsi que tout individu non inscrit comme élève, n'est pas autorisé à venir flâner à l'école. Un signalement à la police sera fait après un premier avertissement à la personne concernée.

## **6. TABAC / BOISSON ÉNERGISANTE ET NOURRITURE**

### **6.1**

Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'école ainsi que sur tout le terrain du centre de services scolaire. Toute infraction entraîne une suspension interne de 2 jours et la vapoteuse sera confisquée. L'élève pourra aussi recevoir un constat d'infraction. En cas de récidive, la suspension sera à l'externe.

### **6.2**

La Loi sur le tabac interdit à quiconque de fumer ou de vapoter sur les terrains des établissements d'enseignement primaire ou secondaire aux heures où ces établissements reçoivent des élèves.

### **6.3**

Il est interdit de consommer ou de posséder des boissons énergisantes à l'intérieur de l'école.

### **6.4**

La nourriture et les boissons sont interdites à l'étage et dans les salles de classe. Seule la bouteille d'eau sera acceptée.

### **6.5**

La vente de cigarette, de vapoteuse ou autre produit de vapotage sur le terrain de l'école entraîne une suspension externe de 3 jours. Les produits soumis à la vente seront confisqués. L'élève pourra aussi recevoir un constat d'infraction.

## **7. DROGUE ET ALCOOL**

### **7.1**

L'école étant un milieu d'éducation, tout ce qui peut conduire à des habitudes néfastes ne peut être toléré. La vente, la consommation, la possession de drogues, de boissons alcoolisées ou d'objets servant à la consommation sont strictement interdites à l'école, sur tous les terrains adjacents à l'école, dans les autobus scolaires et dans tous les endroits où se déroulent des activités autorisées par l'école.

### **7.2**

La consommation ou la possession de drogues ou de boissons alcoolisées entraîne la suspension immédiate de l'élève pour une période minimale de 5 jours. Pour réintégrer l'école, l'élève devra accepter d'être suivi par un professionnel.

### **7.3**

Une récidive entraîne une suspension immédiate de l'élève et son cas est soumis au directeur général du Centre de services scolaire avec une recommandation de renvoi.

### **7.4**

L'élève qui trafique ou qui procure de la drogue ou des boissons alcoolisées à d'autres élèves sera passible de renvoi; son dossier sera alors préparé par la direction de l'école afin d'être présenté à l'instance décisionnelle du Centre de services scolaire.

## **8. TENUE VESTIMENTAIRE**

### **8.1**

Dans l'école et sur les terrains du Centre de services scolaire du Fer, les élèves doivent porter des vêtements adéquats en fonction de leurs cours et des tâches à réaliser : vêtements de sport (éducation physique), vêtements sécuritaires (laboratoire de sciences), vêtements chauds (activité extérieure), etc. Les pyjamas, les vêtements de plage, les vêtements s'apparentant à des sous- vêtements ou laissant voir les sous-vêtements ne sont pas tolérés. Sont également interdits les vêtements affichant des images morbides de violence, de sexualité ou de consommation. Les élèves dont la tenue n'est pas acceptable devront se changer pour réintégrer leurs cours.

\* Les bretelles de soutien-gorge seront tolérées.

### **8.2**

Les vêtements d'hiver, les bottes et les vêtements d'extérieur doivent être laissés dans les casiers.

### **8.3**

Les casquettes, les tuques, le port du capuchon, les chapeaux, les sacoches et les sacs à dos ou sacs contenant des effets personnels sont interdits en classe, à l'étage, au secrétariat, à la bibliothèque, à la salle de conditionnement physique et dans les gymnases.

## **9. ÉDUCATION PHYSIQUE**

### **9.1**

L'assistance au cours d'éducation physique est obligatoire. L'élève qui a besoin d'être exempté doit demander une formule d'exemption à son enseignant, la faire compléter par un médecin et la rapporter à son enseignant. Il appartient à l'élève de faire sa demande suffisamment tôt pour ne pas être pénalisé.

### **9.2**

Toute demande d'exemption devra être soumise à la direction et devra respecter le cadre du MÉQ.

### **9.3**

L'élève doit porter les costumes nécessaires aux activités de ses cours; en gymnase (espadrilles, short, gilet ou survêtement) et en piscine (costume de bain et casque de bain, maillot 2 pièces interdit).

## **10. MATÉRIEL**

### **10.1**

Le respect de l'environnement étant une des valeurs fondamentales que l'école Jean-du-Nord/Manikoutai véhicule, l'élève a la responsabilité des volumes et du matériel qui lui sont confiés. En cas de perte ou de bris, les parents ou les tuteurs devront en défrayer le coût. Un système servira à contrôler les volumes.

### **10.2**

L'école n'assume pas la perte, le bris ou la détérioration des objets personnels de l'élève.

### **10.3**

L'élève qui endommage ou détériore le mobilier mis à sa disposition devra payer le coût de l'objet brisé ou des réparations nécessaires.

## **11. SÉCURITÉ ET VANDALISME**

### **11.1**

Tout élève qui pose des gestes contraires à la sécurité (actes à caractère criminel, feu, fausse alarme, vol, vandalisme, secouer les machines distributrices, vider les extincteurs, etc.) est suspendu de l'école. Cette suspension peut aller jusqu'à un renvoi par le Centre de services scolaire. Les parents devront déboursier les frais causés par son enfant.

### **11.2**

Le port d'armes, de couteaux ou d'objets dangereux est interdit. La possession ou l'utilisation de tout objet pouvant être considéré comme une arme (canif, couteau, pistolet, etc.) est formellement interdite, et ce, que l'arme soit vraie ou fausse. Le manquement à ce règlement entraîne la suspension immédiate de l'élève pour une période de 5 jours. Cette suspension peut aller jusqu'à un renvoi par le directeur du centre de services scolaire.

### **11.3**

L'entrée principale doit être libre en tout temps. Aucun élève n'est autorisé à y flâner.

### **11.4**

L'utilisation de patins à roues alignées, de planches à roulettes et de souliers « slider » est interdite à l'école.

### **11.5**

L'élève devra se conformer aux règlements spécifiques de certains endroits, par exemple à la bibliothèque ou dans les gymnases, etc. Le calme est de rigueur en tout temps au 2e étage afin de favoriser la concentration lors des travaux.

### **11.6**

Lorsque des mesures d'urgence doivent être appliquées, l'élève doit se conformer aux consignes de l'enseignant ou de toute autre personne en autorité.

### **11.7**

L'élève qui s'amuse à loger un appel au 911 est suspendu pour une période de 3 jours. Une référence est faite au policier intervenant en milieu scolaire pour de la sensibilisation.

### **11.8**

Lorsque l'élève est désigné par l'école pour participer à un événement sportif ou socioculturel, ainsi que lors de sorties scolaires et activités parascolaires, il doit se comporter dans le respect des règlements de l'école.

## **12. AFFICHAGE ET SOLLICITATION**

### **12.1**

Toute affiche ou tout communiqué doit porter les initiales d'un membre de la direction.

### **12.2**

Toute sollicitation ou vente dans l'école doit être approuvée par un membre de la direction.

## **13. APPAREILS ÉLECTRONIQUES DE COMMUNICATION**

### **13.1**

Les élèves qui utilisent leur cellulaire ou tout autre appareil de communication, sans autorisation, pendant les heures de cours s'exposent à se le faire saisir par leur enseignant. L'appareil sera alors remis à la direction ou à la personne responsable de l'encadrement. Le cellulaire est confisqué jusqu'en fin de journée. En cas de récidive, le parent est contacté et doit venir le récupérer à l'école.

### **13.2**

L'élève qui photographie ou qui filme un ou des élèves ou des membres du personnel à leur insu, dans le but de faire rire, de ridiculiser ou de nuire à la crédibilité, à l'image de cette personne, sera suspendu systématiquement de l'école pour une période minimale de 3 à 5 jours. Une plainte au civil ou au criminel pourrait être faite.

## **14. CASIERS**

### **14.1**

Le casier mis à la disposition de l'élève est la propriété de l'école et pourra être ouvert en tout temps par la direction de l'école.

### **14.2**

L'élève est responsable du casier mis à sa disposition et de son contenu. L'élève doit utiliser le cadenas que lui remet l'école. Des frais seront exigés s'il y a perte ou bris du cadenas.

### **14.3**

Il est interdit de changer de casier sans l'autorisation de la TTS ou de la direction.

### **14.4**

Le casier doit demeurer propre, sans graffiti et sans images explicites de violence, de sexualité, de drogue, etc.

### **14.5**

En cas d'abandon ou à la fin de l'année scolaire, l'élève doit vider le contenu de son casier. L'école pourra disposer du contenu de celui-ci après un appel téléphonique, suivi d'un avis écrit envoyé au dernier domicile connu de l'élève et d'un délai de 30 jours.

## **15. DROIT DE FOUILLE SUR LES ÉTUDIANTS**

### **15.1**

Les responsables d'une école peuvent fouiller un élève relevant de leur autorité s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée ou est en train de l'être.

### **15.2**

Les véhicules peuvent aussi faire l'objet de fouilles. Les responsables de l'école peuvent fouiller le véhicule d'un élève s'ils ont des motifs raisonnables de croire qu'une règle de l'école a été violée ou est en train de l'être.

# Systeme d'encadrement

## **ABSENCES**

L'enseignant s'informe du motif de l'absence de l'élève (en appelant à la maison, en consultant le rapport d'absences quotidien disponible dans le système informatique). Si l'enseignant(e) juge que le motif de cette absence est inacceptable, il donne une sanction à l'élève. Si le problème persiste, l'enseignant(e) en fait rapport à la personne ressource à l'encadrement. La personne ressource à l'encadrement analyse le dossier de l'élève et, au besoin, entreprend avec celui-ci une démarche d'encadrement (feuille de route, appel aux parents, demande de certificat médical, rencontre avec l'intervenant(e) social(e), retenue, etc.). À la suite de ces interventions, si le problème d'absentéisme n'est pas résolu, la direction rencontre l'élève et les parents et établit un plan d'intervention individualisé. L'élève qui manque 5% des jours inscrits au calendrier scolaire est référé à la direction. Des modalités de reprise de temps (récupération, retenues, suspensions internes, etc.) peuvent être appliquées selon la situation.

## **INDISCIPLINE**

L'enseignant est le premier intervenant auprès de l'élève. C'est à l'enseignant que revient la responsabilité d'entreprendre avec l'élève qui présente un problème de discipline une démarche en vue de corriger la situation. Si le problème persiste, l'enseignant(e) en fait rapport à la personne ressource à l'encadrement qui entreprend une procédure visant à prévenir toute récidive. Dans l'éventualité d'une récidive, la direction procèdera à l'élaboration d'un plan d'intervention.

## **AUTRES INTERVENTIONS**

L'élève qui refuse d'effectuer un travail comptant pour les notes de l'étape est passible de retenue et/ou de suspension interne pendant lesquelles il devra exécuter les travaux demandés conformément aux exigences de son enseignant.

## **SUSPENSION INTERNE**

Un élève qui refuse de corriger un comportement inacceptable ou qui présente une problématique particulière peut être assigné à une suspension interne pendant les jours de classe ou lors des journées pédagogiques.

## **SUSPENSION EXTERNE**

Si la suspension interne n'a pas amené l'élève à prendre des moyens efficaces pour corriger le problème de comportement ou d'absentéisme rencontré, il peut être suspendu à l'externe. Les parents sont alors convoqués à se présenter à une rencontre avec la direction en vue d'élaborer, pour et avec leur jeune, un plan d'intervention préalable à la réintégration.

## **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **L'élève:**

L'élève qui s'est absenté doit faire motiver son absence par ses parents en laissant les informations pertinentes sur la boîte vocale de l'école conçue à cet effet ou sur le portail Mozaïk. Pour les absences de plus d'une journée, les parents appellent à l'école pour donner la durée prévue de l'absence de leur jeune. Cela ne les relève pas de l'obligation de rédiger un billet de motivation pour les évaluations manquées. L'élève qui s'est absenté doit s'informer auprès de chacun de ses enseignants du travail effectué en classe pendant son absence et faire, s'il y a lieu, les démarches en vue de la reprise des évaluations manquées.

### **Parents ou tuteurs:**

Les parents doivent aviser l'école de toute absence de leur jeune en appelant au numéro de téléphone suivant : **418 961-2244 (Manikoutai) ou 418 961-2273**

### **(Jean-du-Nord).**

Le message doit spécifier les renseignements suivants : nom et prénom de l'enfant, niveau, durée et motif de l'absence.

### **Enseignants(tes):**

À chaque période, les enseignants complètent le relevé d'absences prévu à cette fin. Ils interviennent auprès des élèves qui s'absentent trop souvent ou sans motif valable. Quand la situation ne se corrige pas, il en fait rapport à la personne ressource à l'encadrement.

### **Personne ressource à l'encadrement:**

La personne ressource à l'encadrement intervient auprès des élèves dont les absences ne sont pas motivées. Il intervient aussi auprès des élèves qui s'absentent régulièrement et dont les absences sont motivées.

### **Direction:**

La direction intervient dans les dossiers qui lui sont soumis par la personne ressource à l'encadrement ou dans les autres dossiers soumis à son attention.

La direction communique avec les parents ou tuteurs des élèves présentant une problématique particulière, les convoque à une rencontre afin d'établir un plan d'intervention adapté à la situation.

La direction peut imposer à l'élève un temps d'arrêt obligatoire, à l'interne ou à l'externe, pour l'obliger à trouver des moyens efficaces pour corriger le problème rencontré.

Dans les cas d'absentéisme chronique ou de problème de comportement sérieux, la direction de l'école avise la Direction de la Protection de la Jeunesse que le développement de l'élève peut être compromis.

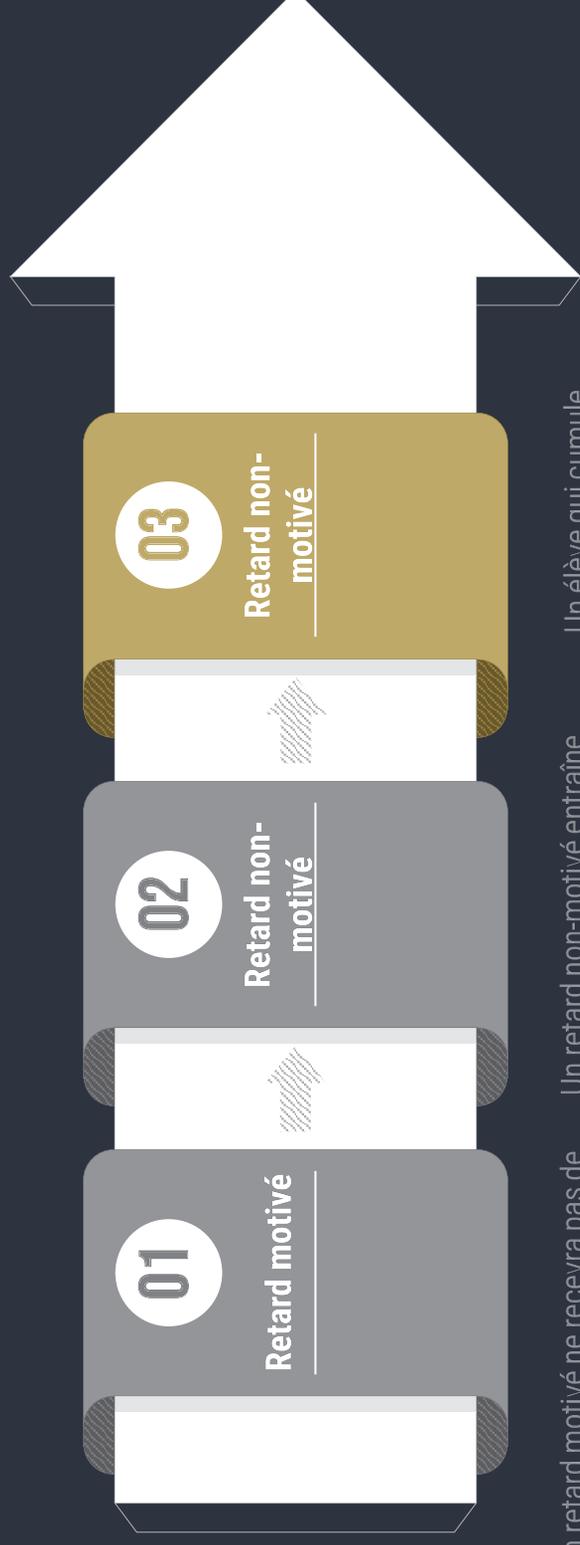
Dans le cas d'un téléphone cellulaire ou appareil de communication, la direction s'assure de conserver l'appareil pour une durée d'une (1) journée.

Il est de la responsabilité des directions d'assurer l'application harmonieuse des règlements des élèves.

## **ABSENCES**

Voir les 3 prochaines pages:

# CONSÉQUENCES ÉCOLE LIÉES AU RETARD

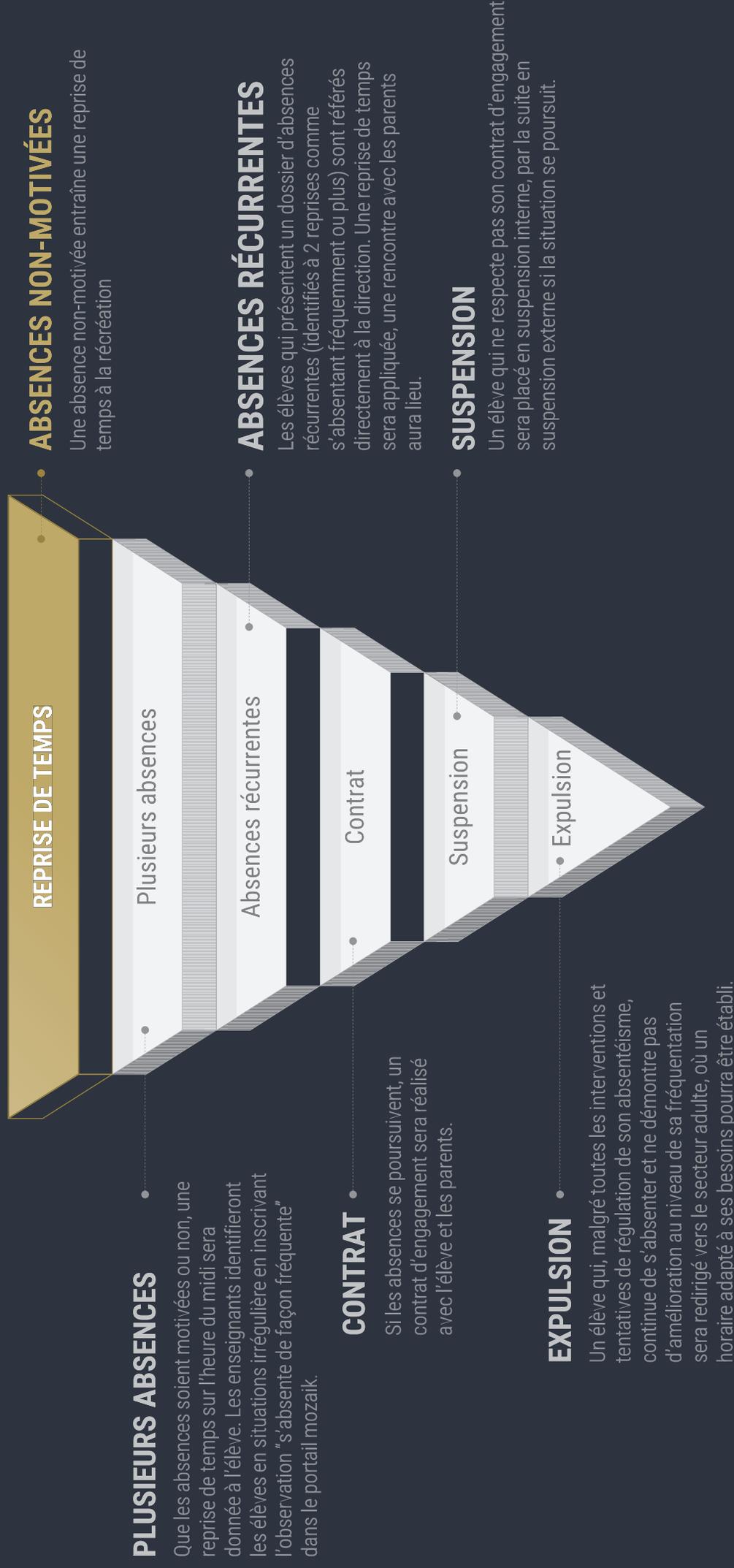


Un retard motivé ne recevra pas de conséquences. Si jamais un élève présente une quantité anormale de retards "motivés", son dossier sera analysé.

Un retard non-motivé entraîne automatiquement une reprise de temps à la récréation de 10 minutes. L'élève recevra son billet pour entrer en classe et un billet de convocation en reprise de temps à la prochaine récréation.

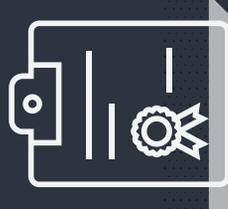
Un élève qui cumule plusieurs reprises de temps en récréation, recevra une reprise de temps sur l'heure du midi. Si la situation se poursuit il sera placé en suspension interne.

# CONSÉQUENCES ÉCOLE LIÉES À L'ABSENTÉISME



# PROCÉDURE - ABSENCE

Ce qu'il faut faire à la suite d'une absence.



## Reprise. 03

Suite à l'entente, tu auras un moment de reprise prévu (à la salle de travail sur l'heure du midi ou en récupération avec ton enseignant), tu dois t'y présenter. Une absence à la reprise entraîne une note de 0 pour l'évaluation avec aucune possibilité de reprise.



## 48h suite au retour. 02

Suite à une absence, à ton retour, tu as 48h (2 jours scolaires) pour prendre contact avec tes enseignants pour vérifier si tu as raté une activité évaluée et prendre entente pour une reprise. Si ce délai est dépassé, la reprise ne sera pas possible. Évidemment, tu peux prendre contact avec tes enseignants PENDANT ton absence via TEAMS pour prendre entente.



## ABSENCE (MOTIVÉE OU NON-MOTIVÉE). 01

Tu es absent, que ce soit motivé ou non.

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

**Notre mission :** Accompagner tous NOS élèves vers LEUR plus haut sommet.

**Notre vision :** Une école inclusive où chacun trouve sa voie.

CONFLIT	INTIMIDATION (Art. 13 LIP)	VIOLENCE (Art. 13 LIP)
Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à <b>CARACTÈRE RÉPÉTITIF</b> , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par <b>L'INÉGALITÉ DES RAPPORTS DE FORCE</b> entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des <b>SENTIMENTS DE DÉTRESSE</b> et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.	Toute <b>MANIFESTATION DE FORCE</b> , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée <b>INTENTIONNELLEMENT</b> contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des <b>SENTIMENTS DE DÉTRESSE</b> , de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

## PORTRAIT DE NOTRE ÉCOLE

- À la suite de l'analyse de situation de notre établissement, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité.
- Les zones de vulnérabilité identifiées sont les corridors, les toilettes ainsi que dans l'autobus/sur le chemin de l'école.
- La violence verbale demeure la forme de violence la plus présente.
- Nous notons aussi une augmentation des actes de violence envers le personnel.
- Nous notons une augmentation des situations de violence ou d'intimidation accentuées par l'utilisation des réseaux sociaux.
- Depuis les dernières années, les activités de prévention que nous avons mises en place sur le rôle des témoins lors des événements de violence/intimidation ont contribué à l'amélioration du climat de notre milieu.
- Bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, les élèves qui en sont victimes en parlent avec un membre du personnel.
- Les règles de conduite (code de vie) sont revues annuellement à la suite d'une consultation des élèves, du personnel, des parents et ajustées selon le registre des situations traitées.

## PRIORITÉS (NOTRE PRISE DE POSITION)

La violence verbale

L'intimidation sur les réseaux sociaux

La violence dans les relations amoureuses

## MESURES DE PRÉVENTION

**Diminuer les situations de violence verbale observées et traitées.**

**Augmenter les activités en prévention sur l'utilisation des réseaux sociaux.**

**Augmenter les habiletés relationnelles des élèves.**

## MOYENS POUR FAIRE UN SIGNALEMENT

Tout membre du personnel de l'école peut recevoir un signalement lorsque des gestes de violence ou d'intimidation ont été commis à l'endroit d'un élève. Le signalement (confidentiel) peut être verbal ou écrit et fait par toute personne qui est au courant d'une situation. En tout temps, vous pouvez contacter la direction de l'école.

À la suite d'un signalement de violence ou d'intimidation, l'élève ou le parent insatisfait d'un service qu'il a reçu ou aurait dû recevoir de l'école doit exprimer préalablement son insatisfaction auprès de la direction de l'école afin de résoudre la problématique.

Lorsque les démarches préalables auprès de la direction ne sont pas satisfaisantes pour le plaignant, une plainte peut être formulée verbalement ou par écrit auprès de la personne responsable de l'examen des plaintes du Centre de services scolaire du Fer aux coordonnées suivantes :

Secrétariat général du Centre de services scolaire du Fer

Téléphone : 418 964-2737

Aussi, un élève ou un parent insatisfait du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement peut se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

De plus, la Loi sur le protecteur national de l'élève prévoit la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève.

## ACTIONS À PRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Actions par l'adulte témoin :

Mettre fin au comportement (arrêt d'agir), recueillir les informations, évaluer sommairement la situation et assurer la sécurité. Transmettre les informations à l'intervenant responsable et à la direction de l'école.

Aussi, si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, contacter le service de la sécurité publique ainsi que la direction de l'établissement.

### Actions par la personne responsable du suivi:

Planifier l'intervention, recueillir les informations auprès des personnes concernées et assurer leur sécurité, rencontrer la victime, l'auteur et les témoins, évaluer la gravité des gestes posés (fréquence, durée, l'intensité, la légalité de l'acte, les circonstances, l'intention, la capacité du jeune à se défendre, le risque de récurrence, etc.), s'assurer que les parents sont informés, assurer le suivi et consigner les informations.

Aussi, si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, contacter le service de la sécurité publique ainsi que la direction de l'établissement.

## MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT OFFERTES AUX ÉLÈVES (victime, auteur, témoin)

- Application de mesures de protection
- Rencontres subséquentes pour les élèves concernés (par un professionnel)
- Possibilité de recommander le ou les élèves pour un suivi individuel ou en sous-groupe
- Application de mesures éducatives pour aider les jeunes à développer de nouvelles habiletés
- Implication des parents et soutien au besoin
- Possibilité de référer à des ressources externes

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les gestes de violence et d'intimidation sont proscrits et nécessitent d'abord un arrêt d'agir. Les sanctions disciplinaires applicables s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la **nature**, de la **gravité**, de la **fréquence** et de la **légalité** des gestes posés.

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires éducatives, dans le cadre d'une démarche d'intervention graduée.

- |  |   |
|--|---|
| ▪ Avertissement verbal                   | ▪ Enseignement des comportements attendus                           |
| ▪ Lettres d'excuses                      | ▪ Suspension interne ou externe (incluant un plan de réintégration) |
| ▪ Fiche de réflexion ou réflexion guidée | ▪ Expulsion   |
| ▪ Retrait                                | ▪ Déclaration aux autorités policières                              |
| ▪ Contrat                                | ▪ Toutes autres mesures disciplinaires jugées opportunes            |
| ▪ Gestes de réparation                   |   |
| ▪ Rencontre avec un intervenant          |   |

## SUIVI

À la suite d'un acte d'intimidation et violence, nous souhaitons nous assurer que la situation a cessé en posant les actions suivantes :

- Nous faisons régulièrement un retour auprès des élèves concernés par l'événement et aussi auprès des parents
- Nous nous assurons que les gestes ne sont pas répétés et que les élèves ont obtenu l'aide nécessaire
- Nous encourageons fortement les élèves à venir nous informer si d'autres événements surviennent
- Nous assurons une attention soutenue dans l'école pour veiller à ce que les relations demeurent respectueuses
- Nous développons des collaborations avec des partenaires externes au besoin (ex. : SQ, CLSC)

### Direction Jean-du-Nord/Manikoutai

MARIE-EVE MURRAY

[marie-eve.murray@cssdufer.gouv.qc.ca](mailto:marie-eve.murray@cssdufer.gouv.qc.ca) (418) 964-2760 ou (418) 964-2794

Version juin 2023

# SERVICE À L'ÉLÈVE

## LES OBJETS PERDUS SONT AU SECRETARIAT

Conseiller en orientation: [jessy.roy@cssdufer.gouv.qc.ca](mailto:jessy.roy@cssdufer.gouv.qc.ca)

Agente de prévention en dépendances: [valerie.tanguay@cssdufer.gouv.qc.ca](mailto:valerie.tanguay@cssdufer.gouv.qc.ca)

Technicien en loisirs: [sylvio.dacosta@cssdufer.gouv.qc.ca](mailto:sylvio.dacosta@cssdufer.gouv.qc.ca)

Secrétaire d'école: [vicky.pelletier@cssdufer.gouv.qc.ca](mailto:vicky.pelletier@cssdufer.gouv.qc.ca)



### SERVICE DE CAFÉTÉRIA

Possibilité d'acheter des cartes repas à tarifs variés (Peuvent inclure les repas midi chauds ou froids, les collations et bien plus encore)

Ouverte à toutes les récréations ainsi que sur l'heure du dîner

### RATTRAPAGE ET SOUTIEN

Nous offrons du rattrapage sur l'heure du midi, le matin avant les cours ou certains soirs après les cours dans les différentes matières : français, anglais, mathématique, sciences et histoire. Au début de l'année, un horaire est affiché dans les salles de classe par les enseignants et sur différents babillards dans l'école.

Bibliothèque enrichissante  
et  
pleine de vie

## **CRÉATION D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Vous êtes les partenaires privilégiés de l'école. Témoignez d'une façon concrète de l'intérêt pour l'école de votre enfant, manifestez de la confiance et du support au personnel enseignant, c'est se donner de meilleures chances de réussite avec nos jeunes.

Afin de vous permettre d'élire vos représentants au conseil d'établissement, vous serez convoqués à une assemblée générale des parents de l'école Manikoutai en septembre prochain.

Nous comptons sur votre présence pour que le conseil d'établissement de l'école puisse fonctionner et travailler à atteindre notre objectif premier :  
une meilleure réussite de nos jeunes.







L'école encourage la réutilisation du matériel de l'année précédente



## SECONDAIRE 4 ET 5

(FMSS, FPT et FCDD, page 4)

\*\*\* POUR LA PREMIÈRE JOURNÉE, VOTRE ENFANT AURA BESOIN D'UN CRAYON, D'UN CARTABLE ET QUELQUES FEUILLES \*\*\*

### 1. MATÉRIEL DE BASE REQUIS POUR CHACUNE DES MATIÈRES

- 1 gomme à effacer blanche
- Crayon au plomb HB obligatoire
- 1 règle métrique de 30 cm
- 5 surligneurs de couleurs différentes
- 1 aiguisoir à crayons avec réceptacle
- 1 étui à crayons
- 3 stylos (rouge, noir, bleu)
- Ruban correcteur (ex : Bic White-Out)
- 5 paquets de feuilles lignées (200)

### 2. LISTE DE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE

- **MATHÉMATIQUES 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> SECONDAIRE SN, CST**
  - 1 cartable 2 pouces
  - Bâton de colle
  - Cahiers quadrillés
    - CST 4<sup>e</sup> - 2 cahiers de 80 pages
    - CST 5<sup>e</sup> - 1 cahier de 80 pages
    - SN 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> - 2 cahiers de 200 pages
  - Calculatrice scientifique (de base à moins de 20,00 \$)
  - Feuilles quadrillées
  - Pochettes plastifiées (5)
  - Règle métrique de 15 cm
  - 1 duo-tang

- **FRANÇAIS ET FRANÇAIS CORRECTIF 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 cartable 2 pouces
- Feuilles lignées
- 2 cahiers de type Canada (32 pages)
- 5 séparateurs
- 5 pochettes plastifiées

- **ANGLAIS 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> SECONDAIRE (REGULIER OU ENRICHI)**

- 1 cartable 1 pouce
- 1 cahier de type Canada
- Feuilles lignées
- 
- 1 cahier canada de plus pour l'anglais enrichi sec. 4

- **HISTOIRE 4<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 cartable 2 pouces
- Stylos rouge pour correction
- Cahier Canada (80 pages ou 120 pages ou plus)
- Surligneurs (Bleu, rose, vert, jaune et orange)

- **MONDE CONTEMPORAIN ET ÉDUCATION FINANCIÈRE 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 10 feuilles lignées
- 1 cartable 2 pouces
- 1 séparateur

- **SCIENCES ST (4 PÉRIODES) OU ST/STE (8 PÉRIODES)**

- 1 cartable 2 pouces
- Calculatrice scientifique de base à moins de 20,00 \$
- Feuilles lignées et quadrillées

- **ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 cartable 1 pouce
- Feuilles lignées
- 1 cahier de type Canada

- **ÉDUCATION PHYSIQUE 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- T-shirt
- Culotte courte ou survêtement
- Espadrilles d'intérieur
- Un costume de bain et un casque
- Savon, une serviette et du shampoing
- Cadenas



- **ARTS PLASTIQUES 4<sup>e</sup> ET 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 ensemble de crayons de couleur de type Prismacolor ou Crayola (minimum 12)
- 2 plumes feutre noires pointe fine de type Sharpie
- 2 crayons à mine 2HB
- 2 marqueurs larges noirs de type Sharpie
- 1 palette à cavités pour les mélanges de peinture
- 1 sac transparent refermable de type Ziploc pour ranger pinceaux et palette
- 1 cahier de croquis
- 2 pinceaux : 1 pinceau de 3mm et 1 pinceau de 8 ou 10 mm

### 3. SELON VOTRE CHOIX DE COURS (OPTIONS CHOISIES)

*Prendre note que l'attribution finale des cours sera officielle lorsque vous recevrez, par la poste ou le portail Mozaïk, la facture du matériel pédagogique. Effectivement, l'attribution des options dépend de la réussite des cours selon le relevé d'apprentissages et peut être modifiée en fonction de ce dernier.*

- **CINÉMA 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 cartable 2 pouces
- 1 cahier type Canada
- Feuilles lignées

- **CHIMIE 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 cartable 2 pouces
- Calculatrice scientifique de base à moins de 20,00 \$
- Feuilles lignées
- 5 feuilles millimétriques (graphiques 10 mm/cm)

- **PHYSIQUE 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 cartable 2 pouces
- Cahier quadrillé de 80 pages
- Calculatrice scientifique de base à moins de 20,00 \$
- Feuilles lignées et quadrillées
- 5 Feuilles millimétriques (vertes 10 mm/cm)
- Feuilles quadrillées
- Un rapporteur d'angles (obligatoire)

- **BIOLOGIE GÉNÉRALE 5<sup>e</sup> SECONDAIRE**

- 1 cartable 2 pouces
- Feuilles lignées
- Carnet répertoire alphabétique (9x14cm)

## **LISTE DE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE FMSS**

(Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé)

- Ensemble de géométrie (math) :  
règle, compas, équerre, rapporteur d'angles
- Calculatrice scientifique de base à moins de 20,00 \$
- Feuilles lignées
- Cartable 1½ pouce
- 1 gomme à effacer blanche
- Crayon au plomb
- 1 règle métrique de 30 cm
- 3 surligneurs de couleurs différentes
- 1 étui à crayons
- 3 stylos (rouge, noir, bleu)
- Ruban correcteur (ex : Bic Wite-Out)
- PRÉVOIR LES VÊTEMENTS POUR LE GYMNASE**

## **LISTE DE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE PPMT**

(Programme de préparation au marché du travail)

- 1 gomme à effacer blanche
- 24 crayons au plomb
- 1 règle métrique de 30 cm
- 1 calculatrice avec % (Dollorama)
- 4 surligneurs de couleurs différentes
- 1 bâtonnet de colle
- 12 crayons feutre de couleur
- 12 crayons de couleur en bois
- 1 paire de ciseaux
- 2 duo-tangs
- Ensemble de géométrie :  
compas et rapporteur d'angles
- PRÉVOIR LES VÊTEMENTS POUR LE GYMNASE**  
Culotte courte ou longue, t-shirt,  
espadrilles à semelles blanches (éviter les souliers de skate) et déodorant.
- Clé USB (facultatif)

Pour la première journée, votre enfant en PPMT aura besoin de tout son matériel

## **LISTE DE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE FCDD**

(Formation en concomitance pour l'obtention du DES et/ou d'un DEP)

- 1 gomme à effacer blanche
- Crayons au plomb
- 1 règle métrique de 15 cm
- 1 calculatrice scientifique de base
- 1 bâtonnet de colle
- Un paquet de 200 feuilles lignées
- Un paquet de feuilles quadrillées
- 1 cartable 2 pouces
- 2 ensembles de 5 séparateurs
- 10 pochettes plastifiées
- PRÉVOIR LES VÊTEMENTS POUR LE GYMNASE**

## **LISTE DE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE GROUPE 152**

- Ensemble géométrie
- Compas | STAEDTLER
- 1 règle métrique de 15 cm
- 1 calculatrice scientifique de base
- Cartable 2 pouces
- Cartable 3 pouces
- 1 bâtonnet de colle
- Crayons de plomb
- Efface
- 100 feuilles lignées
- 100 feuilles quadrillées



École secondaire  
Jean-du-Nord  
Manikoutai

